



Credit voiture prescription ou pas.

Par **habrimana**, le **22/01/2018 à 19:13**

BONJOUR
j'ai acquis en 1982 un vehicule a credit; au bout de 5 ans ne pouvant plus payer j'ai envoyer la carte grise a la maison de credit en leur precisant le garage ou se trouvait la voiture pour la recuperer. depuis aucune nouvelle jusqu'a il ya un mois je suis inonde' de courrier de la part d'un cabinet d'huissier qui me reclame 20.000 euros et qu'ils sont pret a diviser la somme par deux. je n'ai jamais recu de relance de la part du credit ou une injonction de payer. pourriez vous me conseiller svp.merci...

Par **Visiteur**, le **22/01/2018 à 21:07**

Bonjour
Où avez vous vu qu'il suffit de laisser sa voiture quelque part et adresser la cg au prêteur ? C'est juridiquement indéfendable,
Quant à l'huissier, dites lui que vous ne répondrez qu'à la présentation d'un titre exécutoire en bonne et dûe forme.
Selon la date du jugement éventuel, ce titre est valable 10 ans et prendra fin cette année s'il a été ordonné avant 2008.

Par **habrimana**, le **23/01/2018 à 17:44**

merci beaucoup de votre aide....c'est vrai quand on ne connais pas les lois on fait n'importe quoi..merci bcp encore et meilleurs voeux pour 2018...